

**1er FÉVRIER 2021**

## **LA MÉTROPOLE INVESTIT EN FAVEUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

CONSEIL DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE  
MÉTROPOLE

Ce lundi 1er février 2021, Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, tiendra une nouvelle séance du Conseil métropolitain, en présence des membres de l'assemblée en distanciel.

A l'ordre du jour : le Débat d'Orientation Budgétaire 2021. Celui-ci, bien que préparé dans le contexte inédit de crise sanitaire, donnera les grandes tendances et objectifs du mandat. Trois leviers seront indispensables à la réalisation des projets, dont l'investissement qui sera la priorité. De nombreuses actions seront engagées pour favoriser la relance économique et la transition écologique. La Métropole veut d'ailleurs se montrer exemplaire en la matière. Ce sera ainsi l'occasion, lors de ce Conseil, de présenter la stratégie Mobilités à horizon 2025, proposant des actions à la fois écologiques et sociales pour insuffler un véritable changement dans les usages et les comportements.



Même si le débat d'orientation budgétaire 2021 est marqué par le contexte inédit de crise sanitaire, la Métropole souhaite faire face aux enjeux économiques et sociaux en se mobilisant largement sur le long terme. Nous avons ainsi prévu d'investir 1,5 milliard d'euros sur 6 ans pour participer durablement à la relance économique et contribuer au bien-être des habitants sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Michaël DELAFOSSE,  
Maire de la Ville de Montpellier,  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

# UN DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 MENÉ DANS UN CONTEXTE INÉDIT, PORTÉ SUR L'INVESTISSEMENT - Affaire n°2

## Le contexte inédit de la crise sanitaire

La situation financière de la Métropole est fortement impactée pour 2020 et 2021 par les effets de la crise Covid-19.

L'impact de la crise sanitaire est estimé au total à 40,3 millions d'euros :

- 25,8 millions d'euros en 2020 (19,3 M€ en fonctionnement et 6,4 M€ en investissement),
- 14,5 millions d'euros en 2021 (2,1 M€ de dépenses exceptionnelles et 12,4M€ de pertes de recettes).

## Trois leviers indispensables à la réalisation des projets du territoire

**Pour la période 2021-2026, une situation financière satisfaisante est la condition de réalisation du programme d'investissement du nouveau mandat et doit s'appuyer sur 3 leviers :**

1. Maîtriser la section de fonctionnement avec **un taux d'épargne brute élevé, supérieur à 12%**,
2. Libérer les capacités par une **gestion rigoureuse de la dette** avec une capacité de désendettement inférieure à 12 ans,
3. **Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de 1,5 milliard d'euros sur 6 ans** (tout en améliorant le taux d'exécution des dépenses d'investissement), hors assainissement (0,2 milliard d'euros).

**Des investissements colossaux fléchés en priorité sur des projets engageant notre territoire dans la transition écologique**

**1,5 Md € d'investissement sur 6 ans permettant une relance de l'économie**

Afin de réaliser ses projets et répondre aux besoins du territoire, **la Métropole prévoit un investissement de 250 millions d'euros annuels en moyenne**. Dans le cadre de l'effort de relance, un investissement plus important est prévu pour l'année 2021. De même, il est programmé une accélération des investissements en 2023 et 2024 due aux importantes opérations liées au transport (construction de la nouvelle ligne 5 et du nouveau dépôt, renouvellement du matériel roulant tramway et aménagement des métrobus).

**En 2021, les dépenses d'investissement consolidées sont estimées à ce stade à 300 millions d'euros** (soit + 40% de programmation pluriannuelle d'investissement par rapport à la période 2015-2020).

**On estime que 300 millions d'euros d'investissement correspondent à 3000 emplois créés. Avec ce budget 2021, la Métropole participe activement à la relance de l'économie.**

## LA STRATÉGIE MOBILITÉS À HORIZON 2025 - Affaire n°3

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme un territoire pionnier dans la lutte contre le changement climatique. Par ses actions ambitieuses, la Métropole veut également prouver qu'il existe des voies possibles pour concilier protection de l'environnement et défense du pouvoir d'achat. Pour réussir cette transition solidaire, il faut « décarboner » les modes de transport en ville et réduire globalement la place de la voiture. Montpellier Méditerranée Métropole souhaite ainsi créer un véritable « choc des mobilités » au cours de ce mandat, dont la gratuité des transports est le véritable marqueur.



Cette stratégie mobilités à horizon 2025 doit nous permettre d'engager la Métropole dans un nouveau chemin vers une mobilité durable et solidaire et ainsi offrir à chacun une possibilité de se déplacer autrement sur le territoire.



Julie FRÊCHE,  
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,  
Déléguée aux Transports et aux Mobilités Actives.

### 1) OFFRIR DES INFRASTRUCTURES ATTRACTIVES

#### - Mise en service la ligne 5 de tramway à horizon fin 2025

Cette nouvelle ligne de tramway permettra de desservir plus de 80 000 habitants du territoire. Elle génèrera 10 points de correspondance avec le réseau actuel favorisant ainsi les combinaisons de déplacements potentielles. Le long du tracé de 17,5 km et de ses 26 stations, une transformation de l'espace public accompagnera cette ligne de tramway.

#### - Poursuite de l'extension de la ligne 1 de tramway vers la gare Sud de France

Au-delà de la desserte de la Gare Sud de France, cette extension s'avère nécessaire pour desservir de manière optimale les plus de 11 000 personnes qui fréquenteront à terme le secteur de Cambacères avec les programmes actuellement en cours de développement.

#### - Réalisation des quatre lignes de bus à haut niveau de service

Ce nouveau concept pour le territoire métropolitain permettra de proposer sur plus de 50 km et 60 stations un service offrant une véritable alternative à la voiture particulière par des aménagements spécifiques qui viendront garantir un temps de parcours optimisé.

#### - Les parkings relais

Les parkings relais se situent aujourd'hui trop proches de la centralité de la Métropole et ne permettent plus un report modal optimal. Aussi, dans le cadre de l'opération ligne 5 de tramway, des parkings relais seront réalisés permettant au Nord et à l'Ouest du territoire d'apporter un nouvel élan. En lien avec la Région Occitanie, des pôles d'échanges multimodaux doivent également être réalisés.

#### - **Déploiement d'un véritable système vélos**

Avec une enveloppe de 150 millions d'euros pour le développement des modes actifs (marche à pied et vélo), la Métropole veut créer une place forte pour le vélo sur le territoire. Plusieurs dispositifs sont ainsi prévus : offre massive de locations avec option d'achat de vélos à assistance électrique ; déploiement de garages à vélos sécurisés sur tout le territoire métropolitain ; création de 1000 places de stationnement sécurisé ; actions de sensibilisation à la pratique du vélo ; réseau structuré et hiérarchisé d'itinéraires cyclables avec notamment un réseau express vélos ; création d'une identité visuelle forte du vélo sur le territoire.

#### - **Déploiement d'un plan piétons**

A l'image du vélo, un travail sera mené sur la conception d'un véritable plan piétons à l'échelle de la Métropole afin qu'ils soient repositionnés au cœur de l'espace public et qu'ils puissent évoluer en toute sécurité.

### **2) SUSCITER L'ENVIE DE SE DÉPLACER AUTREMENT**

#### - **Gratuité du réseau de transports publics**

Une première phase de ce dispositif s'est concrétisée en septembre dernier avec la gratuité du réseau le week-end. La gratuité pour les jeunes et les seniors, envisagée en septembre 2021, constituera la prochaine phase du dispositif, avant la gratuité totale pour les métropolitains prévue pour la mi-mandat.

Cette gratuité permettra d'améliorer de fait le pouvoir d'achat des métropolitains ; ce qui constitue une revendication forte pour de nombreux habitants de la Métropole qui connaissent des difficultés sociales importantes.

#### - **Dispositif massif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique**

La Métropole s'est engagée dans un dispositif massif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique depuis le 1er novembre 2020. Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) offre une vraie réponse pour les ménages habitant dans le péri-urbain qui ont besoin de parcourir 5 à 10 km pour rejoindre notamment le cœur de Métropole.

Dès le lancement de cette mesure le succès a été au rendez-vous, avec près de 2 000 dossiers déposés. Dans un souci de durabilité et d'éco-consommation, il est proposé par ailleurs de diversifier ce dispositif d'aide à l'acquisition de VAE en l'étendant au marché de l'occasion.

#### - **Mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire métropolitain**

La mise en œuvre d'une ZFE progressive permettra ainsi de sortir du territoire les diesels poids lourds et les véhicules légers les plus polluants. Le déploiement de cette ZFE, qui relève d'une obligation réglementaire pour notre territoire, devra nécessairement s'accompagner de mesures pour développer la logistique urbaine décarbonée. La première version de cette ZFE verra le jour à l'automne 2021.

### **3) LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS**

#### - **Des quartiers apaisés pour une Métropole apaisée**

Afin de favoriser une reconquête de l'espace public par les citoyens et d'améliorer le cadre de vie des habitants, il est proposé d'apaiser les quartiers au sein des communes. Cette démarche passe notamment par le développement des zones 30 et zones de rencontre qui offrent un bénéfice indéniable aux cyclistes et piétons, notamment en matière de lutte contre les violences routières.

#### - **Covoiturage / Autopartage : les mobilités partagées**

Le covoiturage et l'autopartage constituent des leviers de mobilité partagée peu consommateurs de crédits publics pour atteindre les objectifs fixés. En lien avec les territoires limitrophes et le Département, la Métropole va aménager des aires de covoiturage stratégiquement localisées à l'entrée de son territoire. Par ailleurs, la Métropole a noué des partenariats innovants avec les opérateurs *Klaxit* et *Modulauto* pour apporter une offre de services attractive aux usagers qui veulent avoir une pratique plus vertueuse de leur mobilité.

#### - **Des mobilités décarbonées**

La Métropole est exemplaire en matière de décarbonation de son système de mobilités. Déjà doté d'un réseau de tramway 100% électrique, d'un parc de bus urbains fonctionnant à 100% au GNV et d'une partie du parc suburbain fonctionnant au bioéthanol, la Métropole a décidé de franchir un cap supplémentaire en s'orientant résolument vers la mobilité zéro carbone, notamment grâce à l'hydrogène. En témoigne l'acquisition prochaine de 51 bus à hydrogène pour le réseau de transports publics qui, couplée à l'implantation de bornes électriques nouvelles sur le territoire, permettra de s'orienter vers un véritable mix énergétique des mobilités de plus en plus vertueux.

#### - **Temporalités de la Ville**

La question des temps de fonctionnement de la ville est également primordiale et structurante pour l'efficacité du système de mobilités. Des réflexions seront ainsi engagées avec différents acteurs du territoire très gros générateurs de déplacements (Universités, CHU,...) pour travailler sur les rythmes de travail et d'études afin de dégager des marges de manœuvre sur nos capacités de transport. Ceci s'inscrit également dans la logique de la « *Ville du ¼ d'heure* » et de la « *Métropole des courtes distances* » qui nécessite de lier urbanisme, économie de proximité et transports.

#### - **Plan de Mobilité Employeurs (PDMe)**

La Métropole souhaite accompagner davantage les entreprises et les salariés du territoire pour les aider à changer leurs pratiques de mobilité. Il est donc proposé de renforcer l'action en matière de conseil en mobilité pour proposer des alternatives.

#### - **La politique de stationnement**

Le stationnement sera un levier de la stratégie mobilités avec une adaptation de la tarification, une articulation des offres de stationnement de surface et en ouvrage, une nouvelle stratégie de stationnement dans les zones d'emploi et un développement des parkings avec rabattement pour développer l'intermodalité.

Cette stratégie mobilités 2025 a vocation à se traduire très concrètement par des solutions adaptées à chaque territoire et à chaque commune. Sa mise en œuvre se fera donc en étroite collaboration avec les communes et leurs habitants. Certains éléments devront nécessairement être partagés avec les territoires voisins, le sujet des mobilités dépassant largement les frontières administratives de la Métropole.

## MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, LABELLISÉE GRAND SITE D'OCCITANIE - Affaire n°44

Montpellier Méditerranée Métropole a été labellisée Grand Site d'Occitanie en décembre dernier par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Un contrat de partenariat entre la Région, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Métropole de Montpellier va être signé afin de définir une feuille de route répondant à une stratégie sur 4 ans.

En effet, l'enjeu de cette labellisation, pour la Métropole, est de concevoir un projet créatif, favorisant l'effet d'entraînement du cœur de ville de Montpellier, l'Ecusson, au profit de l'ensemble du territoire métropolitain mais aussi l'articulation avec les autres politiques engagées et avec les territoires partenaires.

Montpellier Méditerranée Métropole affirme sa volonté de créer un espace de solidarité entre les communes grandes et petites. La labellisation en tant que 41ème Grand Site Occitanie affiche la transition vers un tourisme plus durable et solidaire, respectueux des milieux et des habitants.

Dans le cadre la stratégie de développement touristique de la Métropole, deux axes stratégiques sont à appréhender de façon évolutive :

- Affirmer la **diversité patrimoniale** de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- Faire de Montpellier une **base de séjour connectée** à son territoire métropolitain et aux Grands Sites Occitanie méditerranéens.

### La Ville de Montpellier, classée « Station de Tourisme »

En parallèle de la labellisation de la Métropole en tant que Grand Site d'Occitanie, la Ville de Montpellier vient d'être classée « Station de Tourisme ». Cette reconnaissance est un atout supplémentaire pour faire connaître Montpellier, véritable destination touristique d'excellence.

Cette décision de classer la commune en station de tourisme est prononcée pour une durée de 12 ans.



@PresseMTP  
#Conseil3M

[newsroom.montpellier3m.fr](http://newsroom.montpellier3m.fr)

Contact presse – Sophie PEROUX-LEPAGE  
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18  
[s.lepage@montpellier3m.fr](mailto:s.lepage@montpellier3m.fr)